

DELIBERATION N°2021-07/CCOG-ENV
Relative au projet d'Acquisition des équipements nécessaires
au Fonctionnement des UTD du Fleuve
Maripa Soula (Bourg et Pk6) – Papaïchton – Grand-Santi

L'An Deux Mille vingt et un le vendredi quinze janvier, à dix heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des réceptions de la mairie d'Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	23
Absents	20
Procurations	03
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 08 janvier 2021.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme ADELAAR Esseline -Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène – Mme CHARLES Sophie - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – M. IREMEPO Gregory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina – Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. GABY Claude à Mme ADELAAR Esseline
Mme APAGI Jocelyne à M. AGOUSSA Migill
M. THOMAS Franck à M. SOEWA Marciano

ABSENTS EXCUSES :

M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. CHAUMET Chris - M. DOLIANKI Paul - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénaïck - Mme AGEILAS Sylviana – Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. DEIE Jules - M. DEKON Philippe – M. DOLLOUE Winston - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul

Le quorum étant atteint lors de la séance du 15 janvier 2021, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'une secrétaire, parmi les membres du conseil, **Mme SOBAÏMI Marie-Chantal**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le 26/01/2021



ID : 973-249730037-20210115-DELIB202107-DE

DELIBERATION N°2021-07/CCOG-ENV
Relative au projet d'Acquisition des équipements nécessaires
au Fonctionnement des UTD du Fleuve
Maripa Soula (Bourg et Pk6) – Papaïchton – Grand-Santi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;

Madame la Présidente expose :

Dans le but d'améliorer la gestion des déchets sur les communes du Maroni et de pérenniser le fonctionnement du processus de mise en balles, garant d'une gestion réglementaire et de salubrité publique des déchets ménagers, les Unités de Traitement des Déchets (UTD) vont être mises en service courant 2021 sur les trois communes de Maripasoula, Papaïchton et Grand-Santi.

Afin d'opérer les différents matériels nécessaires à la collecte des déchets ménagers et au traitement des déchets ménagers et des outils de mise en balles, il est nécessaire d'assurer leur mise en exploitation ainsi que leur entretien et leur maintenance.

Afin de réaliser ces différentes opérations, chacune des unités doit être équipée :

- de différents outillages pour la maintenance et la réparation des matériels,
- des équipements nécessaires au nettoyage de ces matériels ainsi que des sites,
- de la gestion des différents consommables nécessaires aux engins,
- des équipements nécessaires au stockage des produits du tri qui seront reçus en déchèterie,
- des équipements de bureau, informatique pour la gestion administrative et réglementaire de chacun des sites,
- des équipements de lavage des équipements des agents, la réglementation imposant le non-empport des linges souillés au domicile des employés,
- les moyens de connexion afin d'assurer un contact permanent entre les agents locaux et les personnels du siège,

Des consultations vont être lancées en ce sens dès le début de l'année 2021 compte tenu des disponibilités sur le territoire, ou de la nécessité de faire venir certains équipements de l'extérieur, ce qui demandera des délais supplémentaires, sachant également que l'acheminement par le Fleuve devra être anticipé.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Approuve le projet d'acquisition des matériels nécessaires au fonctionnement des Unités de Traitement des Déchets sur les communes de Maripasoula, Papaïchton et Grand Santi ;

Autorise Mme la Présidente à lancer les consultations nécessaires ;

Autorise Mme la Présidente à solliciter les subventions mentionnées ;

Autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

VOTE => Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme


LA PRESIDENTE
Sophie CHARLES
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.

Coût de l'opération :

	UTD Grand Santi	UTD Papaïchton	UTD Maripasoul	Stockage PK 6	Mutualisé
	Prix total	Prix total	Prix total	Prix total	Prix total
Outillage atelier	6 367,65	6 367,65	6 367,65	0,00	6 109,60
Levage et manutention	5 618,22	5 618,22	5 618,22	0,00	0,00
Matériel de soudure et ferronnerie	5 930,07	5 930,07	5 930,07	0,00	0,00
Electricité	4 073,00	4 073,00	4 073,00	0,00	0,00
Nettoyage des Installations	3 108,53	3 108,53	3 108,53	0,00	0,00
Gonflage et pneumatiques	3 208,93	3 208,93	3 208,93	0,00	0,00
Graissage et huile	2 553,66	2 553,66	2 553,66	0,00	0,00
Gestion du carburant	14 498,00	14 498,00	14 498,00	0,00	0,00
Stockage atelier	8 929,44	11 222,72	21 859,84	292,80	-
Mobilier atelier	5 631,36	4 709,79	5 631,36	3 510,02	-
Mobilier de bureau	1 991,17	1 991,17	1 991,17	1 851,23	-
Bureautique	1 114,95	1 114,95	1 114,95	1 114,95	-
Electroménager	2 870,00	2 870,00	2 870,00	-	-
Téléphonie et internet	357,90	357,90	357,90	-	-
TOTAL Par Site	132 894,64	135 638,06	158 755,44	13 537,99	12 219,20
TOTAL Général	453 045,34				

Le plan de financement associé est proposé comme suit :

	CCOG - Autofinancement	Partenaires Institutionnels – Plan de relance – ADEME – CTG - FEI	TOTAL
Acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement des UTD du fleuve Maripasoula (Bourg et Pk6) – Papaïchton – Grand Santi	101 000,00 € (22%)	352 000,00 € (78%)	453 000,00 € (100%)